



Sécurité à vélo : mise en place d'une formation pour les 6-11 ans

Publié le 25 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Savoir Rouler à Vélo est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation encadrée de 10 heures leur permettant de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo avant l'entrée au collège.

Ce programme, dispensé sur tout le territoire dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire, propose aux familles un dispositif destiné à renforcer la pratique du vélo chez les enfants, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique. Sa généralisation devra être effective à l'horizon 2022.

En 10 heures, il permet aux enfants de devenir autonome à vélo, de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer de manière écologique et économique.

Il se compose de 3 étapes :

- « *Savoir Pédaler* » : maîtriser les fondamentaux du vélo (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner) ;
- « *Savoir Circuler* » : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route) ;
- « *Savoir Rouler à Vélo* » : circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique).

Un livret pédagogique est remis à l'enfant au début de sa formation. Il permet de suivre sa progression et l'acquisition des compétences. À l'issue de la dernière étape, l'enfant reçoit une attestation qui valide sa participation.

Vous trouverez la formation la plus proche de chez vous dans la rubrique [Près de chez-vous sur le site internet Savoir Rouler à Vélo](#)

(<http://sports.gouv.fr/savoirroulervelo/article/presdechezvous>), où plus de 1 000 clubs ou associations sont répertoriés. Vous pourrez aussi y découvrir des tutoriels pédagogiques et des fiches pratiques.

Adopté le 9 janvier 2018 par le Comité interministériel à la sécurité routière, ce programme est une initiative interministérielle. Ainsi, les ministères des Sports, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Transports et de l'Intérieur, ainsi que les fédérations sportives au travers de leurs clubs, les associations promouvant l'usage du vélo, les professionnels de l'encadrement, les associations de prévention et les collectivités, interviennent conjointement dans la mise en place de cette mesure et contribuent à l'organisation des séances d'apprentissage.

➔ À savoir : Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives présenté le 14 septembre 2018, dont l'objectif est de multiplier par 3 l'usage du vélo en France et atteindre les 9 % de déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Et aussi

- Doit-on s'assurer lorsqu'on circule à vélo ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2697>)
- Accessoires obligatoires pour un vélo (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34169>)

Pour en savoir plus

- Lancement du Programme « Savoir Rouler à Vélo » [↗](http://sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Lancement-du-Programme-SAVOIR-ROULER-A-VELO-18674) (<http://sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Lancement-du-Programme-SAVOIR-ROULER-A-VELO-18674>)
Ministère chargé des sports
- Socle commun du savoir-rouler (PDF - 884.4 KB) [↗](http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/4p_savoir_rouler_2018_socle_commun_bd4.pdf) (http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/4p_savoir_rouler_2018_socle_commun_bd4.pdf)
Ministère chargé des sports